Aux délégué-e-s de l'ASIOR,

En annexe de la convocation que vous recevez de notre secrétaire du Conseil, et pour ne pas alourdir inutilement notre prochaine séance, je voulais préciser quelques points pour que la législature que nous allons passer ensemble se passe dans les meilleures conditions.

## - Participation aux séances

Lorsque vous recevez une convocation de Mme Etter pour une séance, je vous prie de vous excuser par retour de mail en cas d'absence. Si vous êtes absent.e, c'est à vous d'aviser le suppléant de votre commune. Attention : les délégués avec siège fixe (issus de la Municipalité) ont un suppléant de la Municipalité. Pour les autres délégués, il y a à chaque fois un suppléant par commune. Vous trouverez la liste des suppléants par commune sur la feuille Excel jointe ;

Un.e suppléant.e ne peut siéger que s'il remplace un.e délégué.e absent.e. Il.elle pourrait venir à une séance du Conseil, mais du côté « public ».

#### Indemnités

Chaque délégué.e reçoit une indemnité pour sa participation à une séance (conseil intercommunal ou étude d'un préavis). Le.la président.e d'une commission et le rédacteur/la rédactrice d'un rapport touchent un montant complémentaire. Ces indemnités vous sont versées sur votre compte bancaire à la fin de chaque année civile.

### Commissions

Les rapports des commissions sont à envoyer sous format Word à Christine Etter qui se chargera de les remettre en page et de les envoyer à tous les délégué.e.s dans les délais fixés par le règlement (48 heures avant une séance du Conseil). Pour pouvoir respecter ce délai et laisser à chacun.e le temps de lire/analyser les rapports, nous comptons sur votre collaboration pour que ces rapports parviennent avant le délai statutaire au secrétariat.

# - Intervention lors du conseil intercommunal

Vous avez la liberté, et le droit, de poser des questions lors d'une séance. N'hésitez pas à nous envoyer vos questions à l'avance, cela peut permettre au CODIR de se renseigner et d'être en mesure de vous répondre au mieux lors de la séance du Conseil.

## - Organisation du bureau

Comme relevé par la commission de gestion et des finances de la précédente législature, nous avons trouvé des pistes pour améliorer les procédures et l'administration de l'ASIOR (relations/communication avec les délégué.e.s, entre CODIR et CI, etc). Nous vous demandons un peu d'indulgence en tout début de législature, le temps de tout mettre en place.

Je reste bien entendu à disposition pour toute suggestion et question

Avec mes meilleures salutations